



Charte d'Engagement des Élèves de la Section Volley et Beach Volley du Lycée

- 1. Participation et Engagement Obligatoires :** Les élèves doivent assister à toutes les séances de Volley et de Beach Volley, qui sont obligatoires. Les élèves s'engagent à respecter le projet sportif établi par l'entraîneur et le lycée.
- 2. Notification d'Absence :** En cas d'absence, il est impératif de prévenir l'entraîneur de la section et le lycée. Les absences seront reportées sur *Pronote* pour tous les partenaires et apparaissent sur les bulletins.
- 3. Justification d'Absence :** Pour chaque séance manquée, les élèves doivent fournir un certificat médical ou un justificatif en cas de rendez-vous médical.
- 4. Conséquences des Absences Répétées :** En cas d'absences injustifiées, des mesures disciplinaires pourront être envisagées, allant de l'avertissement à l'exclusion de la section.
- 5. Ethique :** Les élèves s'engagent à véhiculer une bonne image de l'équipe (respect des autres, des règles, du fair-play et l'esprit d'équipe).
- 5. Tenue Appropriée :** Il est essentiel de toujours pratiquer avec des chaussures adaptées et une tenue adaptée aux conditions météorologiques quand l'entraînement est en extérieur.
- 7. Respect du matériel :** Les élèves respectent le matériel mis à disposition. Ils signalent rapidement tout problème matériel.

Cette charte vise à garantir la sécurité et l'engagement de chaque élève, tout en favorisant une expérience d'apprentissage enrichissante et structurée.

Le représentant légal de l'élève
Nom, prénom, date et signature

L'élève
Nom, prénom, date et signature